



G.D.S.A. 39

Siège social : Coopérative Apicole du Jura
363 rue Victor Puiseux
39000 LONS LE SAUNIER

Invitation à l'assemblée générale ordinaire **Samedi 13 octobre 2018 de 10 h à 12 h**

Salle du Jura à la Chambre d'Agriculture, 455 rue du colonel Casteljau à Lons-Le-Saunier

Ordre du jour :

- Comptes rendus d'activités et financier
- Cotisations 2019
- Renouvellement du conseil d'administration

11 postes sont à renouveler (GAVAND Daniel, GAVAND Philippe, LECLERC Emmanuel, MIGNOT Christian, MULKOWSKI Dany, VENET François, VUILLERMOZ Claude, SAUVAGE Renée, TOINARD Jean Yves, WEISS Jean Rock, MIODON Alain)

Les candidatures (nouvelles ou pour renouvellement) doivent parvenir au secrétaire avant le 8 octobre 2018 à l'aide du coupon prévu ci dessous.

- Informations
- Questions diverses

Pour le Conseil d'administration
Jean Pierre COURBET

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée Générale Ordinaire du Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Jura, merci de renvoyer le pouvoir ci dessous

✂-----

POUVOIR

Le(la) soussigné(e) (NOM & Prénom) :

Demeurant (N°, rue, code postal et commune) :

Donne pouvoir à (NOM & Prénom ou éventuellement en blanc) :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 13 Octobre 2018

Fait à le (date)

Signature :

A retourner à Jean Pierre COURBET 5 Impasse de Mouchet 39600 Les Arsures

✂-----

Acte de candidature au Conseil d'Administration

Le(la) soussigné(e) (NOM & Prénom) :

Demeurant (N°, rue, code postal et commune) :

Souhaite son élection ou son renouvellement au Conseil d'Administration du GDSA 39 le 13 Octobre 2018.

Fait à le (date)

Signature :

A retourner à Jean Pierre COURBET 5 Impasse de Mouchet 39600 Les Arsures

Avant le 8 Octobre 2018

Voir rappels au dos de cette feuille

RAPPELS

Pour être candidat au Conseil d'Administration ou pour solliciter son renouvellement si l'on est renouvelable :

il est nécessaire

- 1) d'être adhérent (avoir payé sa cotisation)
- 2) de remplir le bulletin « Acte de candidature au Conseil d'Administration »

N.B. : sans ces deux conditions, le membre renouvelable est considéré comme démissionnaire.

Alerte :

Toute association ne vit que par le dévouement de ses administrateurs au profit de ses adhérents.

Sans du sang neuf et une prise de responsabilité, les bonnes volontés s'émeussent. L'association est alors en danger.

Une seule solution : participer au renouvellement des cadres, apporter des idées neuves et veiller à les mettre en pratique.

Notre Programme Sanitaire d'Elevage est arrivé à échéance en février 2017, la procédure de renouvellement est en cour.

Qu'advierait-il du sanitaire apicole si le P.S.E n'est pas reconduit ou si le GDSA 39 disparaissait ?

Voilà les défis qui sont à relever ces toutes prochaines années.